

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 19 juin 2012 à 19h30 à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Tom Howard, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présent : le directeur général.

12-06-1153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Règlement sur les nuisances
- 3- Comités municipaux
- 4- 1656 route 148
- 5- Étude de boues septiques
- 6- Mandat dotation
- 7- Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait : 6. Mandat dotation
Ajout : 6. Revitalisation des berges

12-06-1154

RÈGLEMENT N° 01-12 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENTS 04-07 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le règlement 04-07 concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi sur les compétences municipales (2005, c.6) aux articles 59, 60, 61;

CONSIDÉRANT l'article 96 de la même loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 juin 2012, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Ajouter le texte suivant au règlement 04-07 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Pontiac :

Est considéré comme une nuisance, le fait par un propriétaire, un locataire ou toute personne de décharger une arme à feu sur le territoire de la municipalité en dehors des périodes de chasse reconnues et incluant une période de 15 jours précédents celles-ci, sauf dans les champs de tir

autorisés. La municipalité pourra toutefois accorder une permission à ces fins lors d’une activité spéciale, en accord avec la réglementation applicable.

ARTICLE 2
Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

12-06-1155
COMITÉS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Secondé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte la liste des comités pour la mise en œuvre de la planification stratégique comme suit:

1. D’ici 2014, continuer le projet du Parc du Sault-des-Chats (première pelletée de terre) et le compléter d’ici 2016 en misant sur l’information et l’implication des citoyens et des partenaires de la municipalité.

Thomas Howard

2. D’ici 2016, créer 100 emplois à l’intérieur de la municipalité en ayant un centre de service médical, un parc industriel, un supermarché, une station-service riveraine, des facilités d’hébergement pour les touristes, une brasserie et une production de vins, de fromages et de bières.

Roger Larose et Lynne Beaton

3. D’ici 2014, créer notre identité, notre nouvelle image, notre nouvelle signature en réévaluant les partenariats avec la Commission de la capitale nationale (CCN) et la municipalité régionale de comté (MRC) tout en misant sur l’implication et la consultation des citoyens dans les projets ainsi que sur le développement du patrimoine historique, la revitalisation de l’agriculture et l’amélioration de l’aménagement du village de Quyon.

Inès Pontiroli

4. D’ici mars 2013, créer, améliorer et augmenter les services aux citoyens.

Brian Middlemiss

5. D’ici 2016, avoir une population de plus de 8000 citoyens résidents dans la municipalité en développant un plan de rétention des citoyens, en améliorant l’ensemble du réseau routier tout particulièrement la route 148, en développant le système internet haute vitesse et en continuant de supporter le projet du traversier et ce, tout en maintenant le niveau de taxation le plus bas possible.

Edward McCann

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution pour la raison qu’il devrait avoir deux personnes par comité.

Adoptée sur division.

12-06-1156
DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1656 ROUTE 148 – William Twolan

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l’aliénation du lot 3 943 083;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce lot désire le détacher de l'exploitation agricole pour fin de revente ;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande d'aliénation d'une partie du lot 3 943 083;

12-06-1157

MANDAT ÉTUDE BOUES SEPTIQUES

Adoptée

Il est

Proposé par : Edward McCann
Secondé par: Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'augmenter de 3 500,00\$ le mandat pour les études concernant la disposition des boues septiques aux lagunes de Quyon.

Adoptée.

12-06-1158

FACTURE- ÉTUDE POUR CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-1011;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000,00\$ est recevable de la part du CLD;

Il est

Proposé par: Lynne Beaton
Secondé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la somme de 10 000.0\$ (avant taxes) à Le Groupe C.P.G pour l'élaboration du concept de bâtiment communautaire à Quyon.

Cette résolution abroge la résolution 12-02-1011.

Adoptée

12-06-1159

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».